



**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 09**

**SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL (S.M.G.S.E.)  
ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ ET DE SON SUPPLÉANT**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
22 septembre 2022		33	26	32

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Yoann GNERUCCI, Premier Adjoint au Maire.

**Etaient présents** : M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, Mme DEMONEIN, M. BUSNEL, Mme STEINMETZ, Mme BOUVARD, M. BENHAMOU, Mme LELEU, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, M. FABRE, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. COUTANT, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT, Mme ICHARD.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Jean CAYRON à M. Yoann GNERUCCI, M. Jean-Claude SAVIO à Mme Isabelle NOURI, Mme Pascale TESSONNEAU à M. Robert MASSON, M. Kader MERIMECHE à Mme Marie-Reine LOUISA, M. Patrick FLECHE à Mme Martine BOUVARD, Mme Isabelle SUCHET à M. Ken TISSIER.

**Absent** : Mme SCHWALLER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line BIANCHI

\*\*\*\*\*

Madame PICQ soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5711-1 et L 2122-7,

**VU** la délibération municipale n° 24 du 09 juillet 2020, portant désignation des deux délégués de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME) et de leurs suppléants comme suit :

**AR Prefecture**

083-218301075-20220929-DEL2909202209-DE

Reçu le 03/10/2022

Publié le 03/10/2022

Délégués titulaires

-Didier LEMAITRE  
-Eve STEINMETZ

Délégués suppléants :

-Jérôme BUSNEL  
-Martine BOUVARD

VU la délibération municipale n° 41 du 07 avril 2022 portant approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E) et changement de dénomination en Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.),

**CONSIDERANT** la démission de Mme Martine BOUVARD de son mandat de délégué suppléant en date du 29 septembre 2022 et la nécessité de désigner un nouveau suppléant en remplacement de cette dernière,

**CONSIDERANT** que suite à des mouvements au sein de la majorité et afin d'assurer la bonne marche des affaires communales, il convient de mettre fin aux fonctions de M. Didier LEMAITRE et désigner un nouveau délégué et son suppléant pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.), en remplacement de ce dernier,

L'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**MET** fin aux fonctions de M. Didier LEMAITRE au sein du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.).

**PROCEDE A L'ELECTION** d'un nouveau délégué titulaire de la Commune au sein du S.M.G.S.E. en remplacement de M. Didier LEMAITRE et d'un nouveau délégué suppléant en remplacement de Mme Martine BOUVARD.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

-Délégué titulaire : Mme Martine BOUVARD  
-Délégué suppléant : Mme Pascale TESSONNEAU

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	32
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	32
A déduire : bulletins blancs ou litigieux :	10 blancs
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	22

Majorité absolue : 17

**SUFFRAGES EXPRIMES**

Ont obtenu en qualité de :

Délégué titulaire :

-Mme Martine BOUVARD 22 voix

Délégué suppléant :

-Mme Pascale TESSONNEAU 22 voix

**Sont déclarés élues comme déléguées de la Commune au sein du S.M.G.S.E.**

Délégué titulaire

-Mme Martine BOUVARD

**AR Prefecture**

083-218301075-20220929-DEL2909202209-DE  
Reçu le 03/10/2022  
Publié le 03/10/2022

Délégué suppléant :

-Mme Pascale TESSONNEAU

**MODIFIE** la délibération municipale n° 24 du 09 juillet 2020, la nouvelle composition étant arrêtée comme suit :

Délégués titulaires

-Martine BOUVARD

-Eve STEINMETZ

Délégués suppléants :

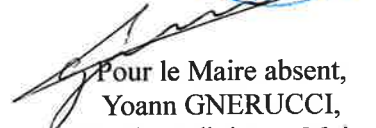
-Jérôme BUSNEL

-Pascale TESSONNEAU

A la majorité

**ROQUEBRUNE SUR ARGENS**, 29 septembre 2022



  
Pour le Maire absent,  
Yoann GNERUCCI,  
Premier Adjoint au Maire

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).*

*le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*